

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, QUE;

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le

PROJET DE RÈGLEMENT 2023-331

Relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux

Ce projet de règlement a été adopté à une séance extraordinaire tenue le quatorzième jour de mars 2023.

L'original de ce projet de règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heure d'ouverture.

Avis de motion le 14 mars 2023.

Adoption du projet de règlement le 14 mars 2023.

Donné à Saint-Adelphe, ce 16^e jour de mars 2023.

Daniel Bacon,
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION (Articles 335 et 346 du Code Municipale)

Je, soussigné, résidant à Sainte-Thècle, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le seizième jour de mars 2023.

EN FOIS DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour de mars 2023.

Daniel Bacon,
Directeur général